



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 550 A PORCELETTE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Valeur de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	2,39 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	%	
Taux 2006	2,51 %	%	0,456 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	%	
Adresse	5011F CREWALD							
Base	15386		15386	15386	15386	15386		
Cotisation	386		70	1123	349	22		1950
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	361	69	1027	319	21		
	2006	386	70	1123	349	22		
Variation en %	+6,93 %	%	+1,45 %	+9,35 %	+9,40 %	+4,76 %	%	

	Commune	Valeur de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005						
	2006						
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%

	Dégrèvements des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »			X
Base « collectives »				
Frais de gestion de la fiscalité directe locale				156
Dégrèvement « Habitation principale »				00
Dégrèvement JA « Etat »				0
Dégrèvement JA « collectives »				0

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4321

CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70

Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30
ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 550 +00035 J

Réf. adm. : 570 51 022 113 550 AGN

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Vous payez votre taxe foncière par prélèvement. Vous pouvez, si ce n'est déjà fait, adhérer à ce mode de paiement simple, pratique et sûr pour vos taxe d'habitation - redevance audiovisuelle.

Vous avez choisi le prélèvement annuel, (adhérent n° P3 57 0017936 82). Sauf avis contraire de votre part avant le 01 10 2006, votre compte n° 30003036200002010667864 sera prélevé le 26 10 2006.

COPIE COPIE

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 904 852 162

Référence de l'avis : 06 57 4334547 18

Tél. : 03 87 92 12 12 Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H/12H-13H/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vousVotre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
ME G4 FO 36469 280806 111 111
SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 2106,00

Somme à payer 2106,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Partie à détacher suivant le pointillé

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation
57113
SA SODELIF SA
06 57 4334547 18

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE
30003036200002010667864
SA SODELIF SA
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE
DATE
Votre compte sera prélevé automatiquement. Vous n'avez pas à renvoyer ce TIP.

TAXES FONCIÈRES
Montant en euros : 2106,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

SA SODELIF SA
2 RUE DE METZ
57800 FREYMING MERLEBACHRéférences TIP Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 06 57 4334547 18 R 221 2006 57113 16-10-2006VOUS N'AVEZ RIEN
À ENVOYER



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 606 A ST-AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
Taux 2006	5,51 %	%	0,456 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	%	
Adresse	5001 KESSELBUHL							
Base	321608		321608	321608	321608	321608		
Cotisation	17721		1467	23477	7301	466		50432
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	15958	1441	21456	6668	433		
	2006	17721	1467	23477	7301	466		
Variation en % ②	+11,05 %	%	+1,80 %	+9,42 %	+9,49 %	+7,62 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005						
	2006						
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	%

Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ①	Majoration base terr. const. ①	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »	Base « collectivité »	

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ①	4035
Dégrevement « Habitation principale » ① ②	
Dégrevement JA « Etat » ①	
Dégrevement JA « collectivités » ①	

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4321

CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70

Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30
ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00415 D

Réf. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Vous payez votre taxe foncière par prélèvement. Vous pouvez, si ce n'est déjà fait, adhérer à ce mode de paiement simple, pratique et sûr pour vos taxe d'habitation - redevance audiovisuelle.

Vous avez choisi le prélèvement annuel (adhérent n° : P3 57 0017948 70).
Sauf avis contraire de votre part avant le 01 10 2006, votre compte n° 30003036200002010667864 sera prélevé le 26 10 2006.

COPIE COPIE

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 904 852 162

Référence de l'avis : 06 57 4366144 43

Tél. : 03 87 92 12 12

Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H/12H-13H/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 54467,00

Somme à payer

54467,00

Date limite de paiement

16-10-2006

RIB de votre trésorerie : 30001 00529 578G00000000 07

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000443

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

57113
SA SODELIF SA
06 57 4366144 43

ETABLIS GUICHET COMPTE CLE
30003036200002010667864

SA SODELIF SA

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

Votre compte sera prélevé automatiquement. Vous n'avez pas à renvoyer ce TIP.

TAXES FONCIÈRES

Montant en euros : 54467,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLIER

SA SODELIF SA

2 RUE DE METZ

57800 FREYMING MERLEBACH

Références à rappeler : 06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

TIP Titre Interbancaire de Paiement

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

06 57 4366144 43 R 221 2006 57113 16-10-2006

VOUS N'AVEZ RIEN
A ENVOYER





AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 132 BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNE : 060 A MEYREUIL

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2005	12,60 %	%	%	8,51 %	1,93 %	0,069 %	7,08 %	
	Taux 2006	12,60 %	%	%	10,85 %	2,36 %	0,177 %	8,08 %	
	Adresse	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2 ^{ème} quinzaine de septembre							
	Base								
Propriétés non bâties	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
Total des cotisations	2005	550235			371628	84282	3013	219	
	2006	559834			482079	104858	7864	144	1154779
Variation en %		+1,74 %	%	%	+29,72 %	+24,41 %	+161,00 %	-34,25 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2005	19,40 %	%	%	9,80 %	7,25 %	0,149 %	9,68 %	
	Taux 2006	19,40 %	%	%	9,80 %	8,85 %	0,43 %	9,93 %	
	Base terres non agricoles								
	Base terres agricoles	1132						1415	
Total des cotisations	2005	270						135	
	2006	220						141	361
Variation en %		-18,52 %	%	%	%	%	%	+4,44 %	

Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties		Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »			
	Base collectivités			

La base communale des terres agricoles exonérée est de 283 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 92410

Dégrèvement « Habitation principale » 00

Dégrèvement JA « Etat » 0

Dégrèvement JA « collectivités » 0

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 132 4101 113

CDIF AIX-EN-PROVENCE I

SECT. GARDANNE
10 AVE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 61

Mél. : cdif.aix-en-provence-1@dgfi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

N° de propriétaire : 060 +00145 S

Réf. adm. : 132 50 024 102 060 A L B

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Tresor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 43 03 923 240 190

Référence de l'avis : 06 13 5684876 72

Tél. : 04 42 59 01 44 Mél. : t013102@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 08H30/12H-13H/16H SF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. AIX-EN-PROVENCE NORD
21 AV ALBERT BAUDOUIN
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

=<+>=

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

Établi le : 10-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 1247550,00

Somme à payer 1247550,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00107 133D0000000 17

SF0000589

Partie à détacher suivant le pointillé

ETABLIS	GUICHET	COMPTE	CLÉ
---------	---------	--------	-----

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE _____ Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE _____

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 1247550,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Références à rappeler : 06 13 5684876 72 E 221 2006 13102 16-10-2006



MONTANT _____



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

Département : 132 BOUCHES-DU-RHÔNE

Commune : 060 A MEYREUIL

PROPRIÉTÉS BÂTIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

Taux	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
	12,60 %	%	%	10,85 %	2,36 %	0,177 %	8,08 %	€
Adresse	5922 ALPHONSE							
Base	83818			83818	83818	83818		
Cotisation	10561			9094	1978	148		21781
Adresse	5923 ALPHONSE							
Base	4357520			4357520	4357520	4357520		
Cotisation	549048			472791	102837	7713		1132389
Adresse	6374 CHAPUS							
Base	967			967	967	967		
Cotisation	122			105	23	2	78	330
Adresse	6697 CENTRALE THERMIQUE							
Base	663			663	663	663		
Cotisation	84			72	16	1	54	227
Adresse	9172 CD 58							
Base	153			153	153	153		
Cotisation	19			17	4	0	12	52
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								



AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 132 BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE : 041 A GARDANNE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	20,96 %	%	%	8,51 %	1,93 %	0,069 %	%	
Taux 2006	20,96 %	%	%	10,85 %	2,36 %	0,177 %	%	
Adresse	9230 VC LDT LA PALUN CTE CENTRALE							
Base	457575			457575	457575	457575		
Cotisation	95908			49647	10799	810		157164
Adresse	9231 VC LDT LA PALUN CTE CENTRALE							
Base	31			31	31	31		
Cotisation	6			3	1	0		10
Total des cotisations	2005	94240		38263	8678	310		
	2006	95914		49650	10800	810		
Variation en %	+1,78 %	%	%	+29,76 %	+24,45 %	+161,29 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005						
	2006						
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%

Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »	Base « collectivités »

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	12574
Dégreverment « Habitation principale »	0,0
Dégreverment JA « Etat »	0
Dégreverment JA « collectivités »	0

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 132 4101 113

CDIF AIX-EN-PROVENCE I

SECT. GARDANNE
10 AVE DE LA CIBLE

13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Téléphone : 04 42 37 54 61

Mél. : cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS

N° de propriétaire : 041 +00540 V

Réf. adm. : 132 51 024 106 041 A H S

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Trésor public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 43 03 923 240 190

Référence de l'avis : 06 13 5617812 12

Tél. : 04 42 58 35 28 Mél. : t013106@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 09H/12H-12H45/16H SF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. GARDANNE
RUE JULES FERRY BP 66
13548 GARDANNE CEDEX

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU CENTRE ET DU MID

BP 26

13590 MEYREUIL CEDEX

Établi le : 10-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt : 169748,00

Somme à payer

169748,00

Date limite de paiement

16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement

RIB de votre trésorerie : 30001 00197 135D0000000 16

SF0000590

Partie à détacher suivant le pointillé

ETABLI	GUICHET	COMPTE	CLE
--------	---------	--------	-----

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE _____ Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE _____

Votre impôt est supérieur à 50 000 € et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

TAXES FONCIÈRES

Montant en euros : 169748,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLIER

Références à rappeler : 06 13 5617812 12 E 221 2006 13106 16-10-2006







AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 710 SAONE-ET-LOIRE

COMMUNE : 306 A MONTCEAU LES MINES

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2005	30,95 %	%	%	11,12 %	3,42 %	%	10,48 %	
Taux 2006	31,01 %	%	%	11,81 %	3,48 %	%	10,41 %	
Adresse	20 QUAI DE MOULINS							
Base	870123			870123	870123			
Cotisation	269825			102762	30280			402867
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	264604		95069	29239			
	2006	269825		102762	30280			
Variation en % ②	+1,97 %	%	%	+8,09 %	+3,56 %	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	68,34 %	%	%	19,60 %	8,58 %	%	8,96 %
Taux 2006	68,48 %	%	%	20,81 %	8,73 %	%	9,07 %
Base terres non agricoles							22
Base terres agricoles	17						
Total des cotisations	2005	14					2
	2006	12					2
Variation en % ③	-14,29 %	%	%	%	%	%	0 %

Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »	Base « collectivités »	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétaires non bâties	Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles
						X

La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥ 32230

Dégrevement « Habitation principale » ⑦ 0

Dégrevement JA « Etat » ⑧ 0

Dégrevement JA « collectivités » ⑨ 0

Montant des cotisations 435111

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 710 4321 112

CDIF CHALON-SUR-SAONE
HOTEL DES IMPOTS
SECT.2EME SECTEUR
11 AVE PIERRE NUGUE

71333 CHALON SUR SAONE CEDEX

Téléphone : 03 85 41 71 86

Mél. : cdif.chalon-sur-saone@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : JOURS OUVRES 8H30 12H
13H30 16H30 ET SUR RENDEZ VOUS

N° de propriétaire : 306 +00638 F

Réf. adm. : 710 51 021 045 306 A S H

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 78 907 523 112

Référence de l'avis : 06 71 4186074 84

Tél. : 03 85 67 95 09

Mél. : t071045@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF MERC AM ET SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. MONTCEAU-LES-MINES
8 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 182
71307 MONTCEAU LES MINES CEDEX
JN G4 C0 12 280806 1

SA ELECTRICITE THERMIQUE
CENTRE MIDI
B.P. 26.

13590 MEYREUIL

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 435111,00

Somme à payer 435111,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00275 714G00000000 63

Partie à détacher suivant le pointillé

ETABLIS. GUICHET. COMPTE. CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Veillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

DATE
Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 435111,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET RIB - NE PAS PLIER

SA ELECTRICITE THERMIQUE
CENTRE MIDI
B.P. 26

13590 MEYREUIL

Références **TIP** Titre Interbancaire de Paiement
à appeler : 06 71 4186074 84 R 221 2006 71045 16-10-2006





AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 606 A ST AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
Taux 2006	5,51 %	%	0,456 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	%	
Adresse	5240F ESPA EUROFORT							
Base	5729		5729	5729	5729	5729		
Cotisation	316		26	418	130	8		898
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	284		26	382	119	8	668	
	316		26	418	130	8		
Variation en %	+11,27 %	%	0 %	+9,42 %	+9,24 %	0 %	-100 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	58,64 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %
Taux 2006	63,98 %	%	3,02 %	25,86 %	6,84 %	0,301 %	10,90 %
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles	274		274				342
Total des cotisations	2005						37
	2006		3				
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%

	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
	261			342 x 7,00 %
Jeunes agriculteurs (JA)				DFIXE 2,29

La base communale des terres agricoles exonérée est de 68 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrevement « Habitation principale »

Dégrevement JA « Etat »

Dégrevement JA « collectives »

Montant de votre impôt : 1236

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4321

CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70

Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30
ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00883 Y

Ref. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 909 085 307

Référence de l'avis : 06 57 4366410 68

Tél. : 03 87 92 12 12 Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H/12H-13H/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX
ME G4 F0 8072 040906 30

SA SOCIETE NATIONALE D
ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 1236,00

Somme à payer 1236,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0620486

ÉTABLI GUICHET COMPTE CLE
JOIGNEZ UN RIB

SA SOCIETE NATIONALE D
ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Centre N° 06 - NNE : 005002

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

Références **TIP** Titre Interbancaire de Paiement
à rappeler : 06 57 4366410 68 R 221 2006 57113 16-10-2006



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRÉSOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9

TAXES FONCIÈRES

Montant en euros : 1236,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

065743664104 SA

SOCIETE N



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 620 PAS-DE-CALAIS

COMMUNE : 563 A MAZINGARBE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2005	28,45 %	%	%	10,34 %	3,62 %	0,0805 %	%	
	Taux 2006	29,48 %	%	%	11,50 %	3,70 %	0,078 %	%	
	Adresse	5005F CHE DES SOLDATS							
	Base	15925			15925	15925	15925		
	Cotisation	4695			1831	589	12		7127
	Adresse								
Total des cotisations	2005	4450			1617	566	13		
	2006	4695			1831	589	12		
Variation en %		+5,51 %	%	%	+13,23 %	+4,06 %	7,69 %	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Propriétés non bâties	Taux 2005	84,79 %	%	%	29,99 %	12,31 %	0,154 %	7,19 %
	Taux 2006	85,81 %	%	%	33,36 %	12,56 %	0,148 %	7,18 %
	Base terres non agricoles	16			16	16	16	16
	Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005	14			5	2		1
	2006	14			5	2	0	1
Variation en %		0 %	%	%	0 %	0 %	%	0 %

		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »				
	Base « Collectivités »				
		Frais de gestion de la fiscalité directe locale			
		Dégrèvement « Habitation principale »			
		Dégrèvement JA « Etat »			
		Dégrèvement JA « Collectivités »			

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 620 4221 112

CDIF BETHUNE
HOTEL DES IMPOTS
SECT. LIEVIN-HENIN-BEAUMONT
85 RUE GEORGES GUYNEMER
BOITE POSTALE 712

62407 BETHUNE CEDEX

Téléphone : 03 21 63 10 14

Mél. : cdif.bethune@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H
ET 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 563 +00232 A

Réf. adm. : 620 52 021 064 563 AMD

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal
et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à
l'ensemble de vos données fiscales.

Le Centre Prélèvement Service (CPS)

59868 LILLE CEDEX 9

vous renseigne sur le prélèvement annuel
et la mensualisation du lundi au vendredi
8h30 à 19h au 0 810 012 009 (coût appel local)
mél. : cps.lille@finances.gouv.fr

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 45 912 050 420

Référence de l'avis : 06 62 4383520 38

Tél. : 03 21 29 13 75

Mél. : t062064@cp.finances.gouv.fr

Accueil : OUVERT TOUS LES JOURS SF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. BULLY-LES-MINES
318 RUE ROGER SALENGRO BP 87
62160 BULLY LES MINES
LL G4 F5 22094 190906 80
SA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
100 AV ALBERT 1ER
92500 RUEIL MALMAISON

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 7721,00

Somme à payer 7721,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès du Centre Prélèvement Service jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0907735

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE
JOIGNEZ UN RIB

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE _____ Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE _____

Références à rappeler : 06 62 4383520 38 E 221 2006 62064 16-10-2006

TIP Titre Interbancaire de Paiement

SA SOCIETE NATIONALE
D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE

100 AV ALBERT 1ER

92500 RUEIL MALMAISON

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC

TSA 90001

59885 LILLE CEDEX 9

TAXES FONCIERES
Montant en euros : 7721,00

066243835204 SA

SOCIETE N



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 620 PAS-DE-CALAIS

COMMUNE : 563 A MAZINGARBE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	28,45 %	%	%	10,34 %	3,62 %	0,0805 %	%	
Taux 2006	29,48 %	%	%	11,50 %	3,70 %	0,078 %	%	
Adresse	1 RUE AIME DUBOST							
Base	145951			145951	145951	145951		
Cotisation	43026			16784	5400	114		65324
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	40797		14827	5191	115		
	2006	43026		16784	5400	114		
Variation en %	2	+5,46 %	%	+13,20 %	+4,03 %	-0,87 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005						
	2006						
Variation en %	0	%	%	%	%	%	%

Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
			X

CODE DE GESTION	MONTANTS H.T.	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	5226
11899	70510,00	Dégrèvement « Habitation principale »	00
11111		Dégrèvement JA « Etat »	00
11111		Dégrèvement JA « collectivités »	00
11111			
ACOMPTÉ VERSÉ OUI ☐ NON ☐			
B.N.A. PAYER LE			
13 SEP 2006			
CARBONNATEUR L. THABUSSOT			

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 620 4221 112

CDIF BETHUNE
HOTEL DES IMPOTS
SECT. LIEVIN-HENIN-BEAUMONT
85 RUE GEORGES GUYNEMER
BOITE POSTALE 712

62407 BETHUNE CEDEX

Téléphone : 03 21 63 10 14

Mél. : cdif.bethune@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LUNDI AU VENDREDI 8H30 A 12H
ET 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 563 +00238 Z

Réf. adm. : 620 52 021 064 563 A MD

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal
et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à
l'ensemble de vos données fiscales.

Le Centre Prélèvement Service (CPS)
59868 LILLE CEDEX 9

vous renseigne sur le prélèvement annuel
et la mensualisation du lundi au vendredi
8h30 à 19h au 0 810 012 009 (coût appel local)
mél. : cps.lille@finances.gouv.fr

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 45 900 358 481

Référence de l'avis : 06 62 4383525 33

Tél. : 03 21 29 13 75

Mél. : t062064@cp.finances.gouv.fr

Accueil : OUVERT TOUS LES JOURS SF SAMEDI
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. BULLY-LES-MINES
31B RUE ROGER SALENGRO BP 87
62160 BULLY LES MINES
LL G4 F0 746 280806 3

CERCHAR CENTRE D ETUDES ET
RECHERCHES DE CHARBONNAGES DE FR

1 RUE AIME DUBOST

62670 MAZINGARBE

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 70550,00

Somme à payer

70550,00

Date limite de paiement

16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez
obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès du Centre
Prélèvement Service jusqu'à la fin du mois précédant la
date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr
jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement.

RIB de votre trésorerie : 30001 00202 621000000000 89

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0001205

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

ETABLIS GUICHET COMPTE CLE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à
50 000€ et doit être réglé
par virement ou prélèvement.
(voir notice jointe)

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 70550,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLIER

Références à rappeler : 06 62 4383525 33 E 221 2006 62064 16-10-2006





AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 591 NORD

COMMUNE : 642 A WARLAING

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%	%
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005							
	2006							
Variation en %	2	%	%	%	%	%	%	%

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	56,97 %	%	%	24,44 %	12,31 %	0,154 %	6,90 %
Taux 2006	56,97 %	%	%	25,76 %	12,56 %	0,148 %	6,89 %
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles	21						26
Total des cotisations	2005						2
	2006						2
Variation en %	2	-14,29 %	%	%	%	%	0 %

Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties		Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »			
	Base « collectivités »			
La base communale des terres agricoles exonérée est de 5 €				
Frais de gestion de la fiscalité directe locale				
Dégrèvement « Habitation principale »				
Dégrèvement JA « Etat »				
Dégrèvement JA « collectivités »				

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 591 4221 112

CDIF DOUAI
CENTRE TERTIAIRE DE L'ARSENAL
SECT. 2^{EME} SECTEUR
195 RUE DE ROUBAIX
BOITE POSTALE 725

59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 06

Mél. : cdif.douai@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30 - 16H00 OU SUR R.D.V.

N° de propriétaire : 642 +00024 V

Réf. adm. : 591 53 025 306 642 A T Z

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Le Centre Prélèvement Service (CPS)

59888 LILLE CEDEX 9

vous renseigne sur le prélèvement annuel et la mensualisation du lundi au vendredi 8h30 à 19h au 0 810 012 009 (coût appel local)
mél. : cps.lille@finances.gouv.fr

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 27 903 484 005

Référence de l'avis : 06 59 4564160 46

Tél. : 03 27 90 43 12

Mél. : t059306@cp.finances.gouv.fr

Accueil : LAV : 8H30-12H/13H-16H SF VE AM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. MARCHIENNES
2 RUE LOSELEUR
59870 MARCHIENNES

LL G4 F3 5178 190906 19

SA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 15,00

Somme à payer 15,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès du Centre Prélèvement Service jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0549483

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation
06 59 4564160 46

ETABLIS GUICHET COMPTE CLE
10067004104126020122421

SA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRI

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

SA SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ
ET DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

Centre N° 06 - NNE : 005002

57490 CARLING

Références à rappeler : 06 59 4564160 46 E 221 2006 59306 16-10-2006



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRÉSOR PUBLIC

59885 LILLE CEDEX 9

TAXES FONCIÈRES

Montant en euros : 15,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLIER

065945641603 SA

SOCIÉTÉ D 10067004104126020122421



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 591 NORD

COMMUNE : 314 A HORNAING

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	15,01 %	%	%	8,13 %	3,62 %	0,0805 %	8,00 %	
Taux 2006	15,01 %	%	%	8,57 %	3,70 %	0,078 %	8,40 %	
Adresse	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2 ^{ème} quinzaine de septembre							
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	241847		130993	58327	1296	58	
	2006	246140		140535	60673	1278	60	448686
Variation en %		+1,78 %	%	+7,28 %	+4,02 %	-1,39 %	+3,45 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	53,38 %	%	%	24,44 %	12,31 %	0,154 %	6,90 %
Taux 2006	53,38 %	%	%	25,76 %	12,56 %	0,148 %	6,89 %
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles	128						160
Total des cotisations	2005	84					11
	2006	68					11
Variation en %		-19,05 %	%	%	%	%	0 %

	Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)				X
Base collectivités				

La base communale des terres agricoles exonérée est de	32 €
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	35900
Dégrèvement « Habitation principale »	00
Dégrèvement JA « État »	0
Dégrèvement JA « collectivités »	0
Montant de votre impôt	484665

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 591 4221 112

CDIF DOUAI
CENTRE TERTIAIRE DE L'ARSENAL
SECT.2EME SECTEUR
195 RUE DE ROUBAIX
BOITE POSTALE 725

59507 DOUAI CEDEX

Téléphone : 03 27 93 48 06

Mél. : cdif.douai@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : DU LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H
13H30 - 16H00 OU SUR R.D.V.

N° de propriétaire : 314 +00075 H

Réf. adm. : 591 53 025 310 314 A J U

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Le Centre Prélèvement Service (CPS)

59868 LILLE CEDEX 9

vous renseigne sur le prélèvement annuel et la mensualisation du lundi au vendredi 8h30 à 19h au 0 810 012 009 (coût appel local)
mél. : cps.lille@finances.gouv.fr

Trésor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 27 903 484 005

Référence de l'avis : 06 59 4229863 81

Tél. : 03 27 86 53 79 Mél. : t059310@cp.finances.gouv.fr

Accueil : LUN AU VEN : 8H30-12H/13H-16H
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. SOMAIN
23 RUE ANATOLE FRANCE
59490 SOMAIN

LL G4 F0 794 280806 4

SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET
DE THERMIQUE DU NORD-EST
CENTRALE EMILE HUCHET

57490 CARLING

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 484665,00

Somme à payer 484665,00

Date limite de paiement 16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès du Centre Prélèvement Service jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement

RIB de votre trésorerie : 30001 00345 599J00000000 02

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000932

06 Papillon réserve à l'adhésion au prélèvement annuel ou à la mensualisation	ÉTABLIS. - GUICHET - COMPTE - CLÉ - 10067004104126020122421 SA SOCIETE D'ELECTRI En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe) TAXES FONCIERES Montant en euros : 484665,00 NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER	SA SOCIETE D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE DU NORD-EST CENTRALE EMILE HUCHET 57490 CARLING Références à rappeler : 06 59 4229863 81 E 221 2006 59310 16-10-2006 TIP Titre Interbancaire de Paiement Centre N° 06 - NNE : 005002 *
--	---	---



AVIS D'IMPOSITION TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 591 NORD

COMMUNE : 314 A HORMAING

PROPRIÉTÉS BATIES - DÉTAIL DES COTISATIONS

Taux	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
	15,01 %	%	%	8,57 %	3,70 %	0,078 %	8,40 %	€
Adresse	5272A RTE D ERRE							
Base	1639065			1639065	1639065	1639065		
Cotisation	246024			140468	60645	1278		448415
Adresse	5272B RTE D ERRE							
Base	53			53	53	53		
Cotisation	8			5	2	0		15
Adresse	5693 VC DE LA LOGE							
Base	363			363	363	363	363	
Cotisation	54			31	13	0	30	128
Adresse	5694 VC DE LA LOGE							
Base	363			363	363	363	363	
Cotisation	54			31	13	0	30	128
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Adresse								



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 160 A CREUTZWALD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	9,44 %	%	1,04 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	7,00 %	
Taux 2006	9,89 %	%	1,04 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	7,20 %	
Adresse	9008 STATION FOMPAGE DE LA BIST							
Base	4499		4499	4499	4499	4499		
Cotisation	445		47	328	102	7		929
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005		46	300	93	6		
	2006		47	328	102	7		
Variation en %	+6,71 %	%	+2,17 %	+9,33 %	+9,68 %	+16,67 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Total des cotisations	2005						
	2006						
Variation en %	%	%	%	%	%	%	%

	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)	Base « Etat »			X
	Base « collectivités »			

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	74
Dégrevement « Habitation principale »	0
Dégrevement JA « Etat »	0
Dégrevement JA « collectivités »	0

Montant de votre impôt : 1003

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4101

CDIF METZ
CENTRE D AFFAIRES

25 LA TANNERIE
BP 20053

57072 METZ CEDEX 3

Téléphone : 03 87 39 93 93

Mél. : cdif.metz@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAM DE 9H A 12H ET DE 13H30 A 16H30 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 160 +00382 G

Réf. adm. : 570 51 022 104 160 A D V

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Tresor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 38 928 474 170

Référence de l'avis : 06 57 4078478 07

Tél. : 03 87 82 41 08 Mél. : t057104@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H30/12H-13H30/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. CREUTZWALD
4 RUE DE L'EGLISE
57150 CREUTZWALD

ME G4 F0 22611 040906 82

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt : 1003,00

Somme à payer : 1003,00

Date limite de paiement : 16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0620521

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

ÉTABLI : GUICHET COMPTE CLE
10067004104126020122421
SA SOCIETE D'ELECTRICITE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE : _____
Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous : _____
SIGNATURE : _____

Références à rappeler : 06 57 4078478 07 R 221 2006 57104 16-10-2006



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TRAIT - NE PAS PLIER

065740784781 SA

SOCIETE D 10067004104126020122421



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIERES

votees et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 288 A HAM SOUS VARSBERG

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2005	3,90 %	%	1,04 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	7,00 %	
Taux 2006	4,13 %	%	1,04 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	7,20 %	
Adresse	9006 AN DEM SCHMELZBACH							
Base	233		233	233	233			
Cotisation	10		2	17	5	0		34
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	9		2	16	5			
	10		2	17	5			
Variation en % ②	+11,11 %	%	0 %	+6,25 %	0 %	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	26,21 %	%	3,81 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %
Taux 2006	27,78 %	%	3,81 %	25,86 %	6,84 %	0,301 %	10,90 %
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles	3		3				4
Total des cotisations	1		0				0
	1		0				0
Variation en % ③	0 %	%	%	%	%	%	%

	Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ④	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Jeunes agriculteurs (JA)				4 x 28,00 %
Base « Etat »				
Base « collectivités »				

La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥

Dégrement « Habitation principale » ⑦ 0

Dégrement JA « Etat » ⑧ 0

Dégrement JA « collectivités » ⑨ 0

Montant de votre impôt : 39

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4101

CDIF METZ
CENTRE D AFFAIRES

25 LA TANNERIE
BP 20053

57072 METZ CEDEX 3

Téléphone : 03 87 39 93 93

Mél. : cdif.metz@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAM DE 9H A 12H ET DE 13H30 A 16H30 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 288 +00074 M

Réf. adm. : 570 52 022 104 288 A WP

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Trésor public RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 38 928 474 170

Référence de l'avis : 06 57 4154869 52

Tél. : 03 87 82 41 08 Mél. : t057104@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H30/12H-13H30/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. CREUTZWALD
4 RUE DE L'EGLISE
57150 CREUTZWALD

ME G4 F0 22612 040906 82

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST

2 RUE JACQUES DAGUERRE

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt : 39,00

Somme à payer : 39,00

Date limite de paiement : 16-10-2006

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pointillé

5F0620522

06 Papillon
réservé à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

ETABLIS GUICHET COMPTE CLE
10067004104126020122421
SA SOCIETE D'ELECTRI

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

SA SOCIETE D'ELECTRICITE
THERMIQUE DU NORD EST
2 RUE JACQUES DAGUERRE
92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

Centre N° 06 - NNE : 005002

Références TIP Titre Interrogatoire de Paiement
à rappeler : 06 57 4154869 52 R 221 2006 57104 16-10-2006



CENTRE D'ENCAISSEMENT
DU TRESOR PUBLIC
CS 70801
35908 RENNES CEDEX 9



NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

065741548694 SA

SOCIETE D 10067004104126020122421

LA STE D 10067004104126020122421



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 606 A ST AVOLD

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	5,05 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	11,88 %	
Taux 2006	5,51 %	%	0,456 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	%	
Adresse	9338 RTE DE CARLING							
Base	2422279		2422279	2422279	2422279	2422279		
Cotisation	133468		11046	176826	54986	3512		379838
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations	2005	120191	10853	161603	50218	3261		
	2006	133468	11046	176826	54986	3512		
Variation	2006/2005	+11,05 %	%	+1,78 %	+9,42 %	+9,49 %	+7,70 %	%

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture
Taux 2005	58,64 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %
Taux 2006	63,98 %	%	3,02 %	25,86 %	6,84 %	0,301 %	10,90 %
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles	1135		1135				1419
Total des cotisations	2005	817	42				149
	2006	726	34				155
Variation	2006/2005	-11,14 %	%	-19,05 %	%	%	+4,03 %

	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base ter. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles
		1628		1419 x 7,00 %
Jeunes agriculteurs (JA)				DFIXE 2,29
Base collectivités				

La base communale des terres agricoles exonérée est de 284 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 30468

Dégrevement « Habitation principale » 00

Dégrevement JA « Etat » 0

Dégrevement JA « collectivités » 0

Montant de votre impôt : 411322

Centrale E. Huchet

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

SECRETARIAT

57500 ST AVOLD
PROPRIETAIRE 4321 906377

Direction Générale des Impôts RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70

Mél. : edif.forbach@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30
ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 606 +00677 J

Réf. adm. : 570 51 021 113 606 A D W

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel pour vos impôts locaux.

Tresor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 906 377 154

Référence de l'avis : 06 57 4366277 07

Tél. : 03 87 92 12 12

Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H/12H-13H/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt 411322,00

Somme à payer

411322,00

Date limite de paiement

16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement

RIB de votre trésorerie : 30001 00529 578600000000 07

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000407

06 Papillon
réserve à l'adhésion au
prélèvement annuel
ou à la mensualisation

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLÉ
10067004104126020122421

SA LA STE D ELECTRIC

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

bancaire, postal ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous SIGNATURE

Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 411322,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Références à rappeler : 06 57 4366277 07 R 221 2006 57113 16-10-2006



MONTANT



AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes

2006

DÉPARTEMENT : 570 MOSELLE

COMMUNE : 550 A PORCELETTE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	Total des cotisations
Taux 2005	2,39 %	%	0,456 %	6,79 %	2,11 %	0,137 %	%	
Taux 2006	2,51 %	%	0,456 %	7,30 %	2,27 %	0,145 %	%	
Adresse	5151 CREWALD							
Base	1184473		1184473	1184473	1184473	1184473		
Cotisation	29730		5401	86467	26888	1717		150203
Adresse	5151E CREWALD							
Base	90645		90645	90645	90645	90645		
Cotisation	2275		413	6617	2058	131		11494
Total des cotisations	2005		5713	85069	26435	1716		
	2006		5814	93084	28946	1848		
Variation en %	+6,88 %	%	+1,77 %	+9,42 %	+9,50 %	+7,69 %	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Taux 2005	25,61 %	%	3,02 %	24,06 %	6,35 %	0,285 %	10,70 %	
Taux 2006	26,90 %	%	3,02 %	25,86 %	6,84 %	0,301 %	10,90 %	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles	194		194				242	
Total des cotisations	2005		7				25	
	2006		6				26	84
Variation en %	-14,75 %	%	-14,29 %	%	%	%	+4,00 %	

	Dégrevements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier	Majoration base terr. const.	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Jeunes agriculteurs (JA)		215		242 x 21,50 %	52
Base « Etat »				DFIXE 2,29	2

La base communale des terres agricoles exonérée est de 48 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 12947

Dégrevement « Habitation principale » 0,7

Dégrevement JA « Etat » 0

Dégrevement JA « collectives » 0

Montant de votre impôt 174782

Centrale E. Huchet

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

- 4 SEP. 2006

SECRETARIAT

57500 ST AVOLD
PROPRIETAIRE 4321 906377

Direction Générale des Impôts
RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Pour l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées : s'adresser au centre des impôts (voir au verso)

Centre des impôts : 570 4321
CDIF FORBACH

1 RUE FELIX BARTH
BOITE POSTALE 50500

57609 FORBACH CEDEX

Téléphone : 03 87 29 34 70

Mél. : cdif.forbach@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ SAUF SAMEDI 8H30 A 11H30
ET DE 13H00 A 16H00 ET SUR RDV

N° de propriétaire : 550 +00031 B

Réf. adm. : 570 51 022 113 550 A GN

Sur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal et accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à l'ensemble de vos données fiscales.

Pour ne plus avoir à y penser !
choisissez le prélèvement annuel
pour vos impôts locaux.

Tresor public

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 41 34 906 377 154

Référence de l'avis : 06 57 4334544 21

Tél. : 03 87 92 12 12 Mél. : t057113@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 8H/12H-13H/16H SF SAM
Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. SAINT-AVOLD
13 AV CLEMENCEAU BP 30039
57501 SAINT AVOLD CEDEX

SA LA STE D ELECTRICITE ET DE
THERMIQUE DU NORD EST
PAR M ESCOIN MICHEL
CITE EMILE HUCHET

57500 ST AVOLD

Établi le : 09-08-2006

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2006

Montant de votre impôt	174782,00
Somme à payer	174782,00
Date limite de paiement	16-10-2006

Votre impôt est supérieur à 50 000 €, vous devez obligatoirement le régler :

- soit par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr
- soit par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement
- soit par virement

RIB de votre trésorerie : 30001 00529 578G00000000 07

Partie à détacher suivant le pointillé

SF0000406

ÉTABLI. GUICHET COMPTE CLE
10067004104126020122421

SA LA STE D ELECTRICITE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

VEUILLEZ DÉBITER MON COMPTE DU MONTANT CI-DESSOUS SIGNATURE

DATE
Votre impôt est supérieur à 50 000€ et doit être réglé par virement ou prélèvement. (voir notice jointe)

Références à rappeler : 06 57 4334544 21 R 221 2006 57113 16-10-2006



TAXES FONCIÈRES

Montant en euros : 174782,00

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER